

Université d'Angers : « Pas d'économies sur le dos de la crise, nos engagements seront tenus »

Paris - Publié le jeudi 2 avril 2020 à 16 h 58 - Actualité n° 179613

« Du fait de la crise, il y aura bien évidemment des surcoûts pour l'université, mais aussi des dépenses qui ne seront pas à honorer. En tout cas, l'établissement ne fera pas d'économies sur le dos de la crise, nos engagements seront tenus », déclare Christian Roblédo, président de l'Université d'Angers, le 01/04/2020, lors d'un point presse organisé en visioconférence.

Il revient notamment sur la question de la rémunération des vacataires. Christian Roblédo indique ainsi qu'ils « seront payés au service fait. Tous les contrats débutés avant la crise seront honorés au volume prévu, et pour les contrats pas encore activés, nous leur laissons la possibilité de mettre en place leur enseignement à distance ». Concernant les doctorants et les étudiants employés, « leur contrat sera honoré, quelle que soit la situation ».

La priorité de l'université a été d'assurer la continuité pédagogique. « L'enseignement est le cœur de notre activité, il a donc fallu rapidement se mettre en ordre de marche. Aujourd'hui, quasiment la totalité de nos formations a pu déployer ses cours à distance, avec l'appui de nos services », dit-il.

Depuis la fermeture de l'établissement, 1 200 enseignants et vacataires de l'établissement ont été accompagnés dans la production de cours en ligne par le LabUA, le service d'appui à la pédagogie de l'université. Pour cela, 50 informaticiens, 12 ingénieurs pédagogiques et dix techniciens audiovisuels sont mobilisés.

Il s'engage en outre à ce que « chaque étudiant ait deux chances pour passer ses examens terminaux ». Pour cela, ceux de la première session auront lieu à distance. Et la session de rattrapage sera organisée entre le 15/06 et le 10/07, « en présentiel, si la situation sanitaire le permet ».

« Les étudiants qui n'auraient pas pu assister à l'une ou l'autre des sessions, à cause de difficultés informatiques ou liées à la maladie, auront droit à une session 2 bis », à une date pour le moment non fixée, mais comprise aussi entre le 15/06 et le 10/07. La présidence ne souhai-

tant pas que « l'année soit rallongée et qu'elle déborde sur les vacances d'été ».

Par ailleurs, afin de coordonner sa gestion de crise, l'Université d'Angers a mis en place des groupes de travail sur plusieurs thématiques : pédagogie, recherche, numérique, animation citoyenne, lien social. « Il y avait la nécessité de revoir l'ensemble de nos processus », indique Christian Roblédo.

95 % de l'université « hors-les-murs »

« Aujourd'hui, 95 % de l'Université d'Angers est hors-les-murs », déclare Christian Roblédo.

Cela signifie que 80 personnels travaillent en présentiel, « mais pas simultanément », dans les services financier, RH et numérique et, dans les laboratoires, avec « les serres, animaleries et plateformes techniques dont la maintenance est nécessaire ».

« Nous avons pu réactiver l'ensemble des conseils et commissions via des dispositifs de réunion à distance : les commissions de la recherche, et de la formation et vie étudiante, le CA, le CHSCT et le CT. »

Continuité pédagogique : triplement de la plateforme Moodle et utilisation de Microsoft Teams

Afin de garantir la continuité pédagogique aux étudiants de l'Université d'Angers, l'établissement « a dû adapter ses outils numériques », indique Christian Roblédo.

Ainsi, une seconde plateforme Moodle a été déployée pour « que la première ne soit pas trop en surchauffe, et une troisième viendra bientôt s'ajouter à celles-ci pour garantir un accès viable à tous ».

L'UA relève 1 500 heures de cours vidéo visionnées chaque jour par les étudiants, et enregistre 556 réunions organisées, le 30/03 via le logiciel Teams.

« Lutter contre la fracture numérique »

L'université souhaite « lutter contre la fracture numérique et prendre en compte les étudiants qui ne peuvent pas se connecter aux outils ».

Les composantes et responsables de formation ont identifié les étudiants dans le besoin pour mettre en place deux actions :

- « l'envoi de cours au format papier, en lien avec la Poste ;
- le prêt de cartes SIM avec un niveau de consommation de data plus élevé ».

« Nous allons coupler ces actions avec l'envoi de SMS à partir du 06/04, afin de demander aux étudiants s'ils ont des besoins particuliers auxquels nous pouvons répondre. »

L'accompagnement des étudiants renforcé avec le Sumpps et le Crous, notamment avec la CVEC

L'UA dispose de plusieurs voies d'accès aux étudiants les plus fragiles, notamment par « le [Sumpps](#) et un numéro unique pour le joindre, et les associations étudiantes ». Une cellule d'aide d'urgence a été mise en place « pour faire face aux situations les plus critiques ».

Une distribution de repas est également organisée dans les cités universitaires, gérée conjointement avec le [Crous](#). « Les cités U sont ouvertes, mais les [RU](#) sont fermés. Or, il y a nécessité de fournir des repas à ces étudiants. Cette distribution s'effectue en partenariat avec le Secours populaire », précise Christian Roblédo.

Ces actions envers les étudiants ne génèrent pas, selon lui, d'impact sur la situation financière de l'université. Lors de la programmation de la [CVEC](#) pour 2020, 10 % ont été prévus pour l'action sociale, « soit 150 k€ si l'on suit la somme de 1,5 M€ reçue en 2019 ».

Si les 10 % dédiés à l'action sociale sont atteints, le président indique que des financements supplémentaires provenant de la CVEC pourront être débloqués.

L'UA souhaite aussi conserver le lien avec ses étudiants, via différents rendez-vous :

- « deux mails par semaine du doyen ou des responsables pédagogiques,
- trois rendez-vous "#Cococonnectée" par jour sur les réseaux sociaux,
- une émission de libre antenne sur Radio campus à partir du 03/04 ».

Mobilité internationale : 259 étudiants encore à l'étranger

259 étudiants de l'Université d'Angers, en stage ou en mobilité, sont encore à l'étranger, au 01/04, « dont la moitié de l'[UFR Esthva](#) [tourisme et culture] ». Au début de la crise, ils étaient 648.

« Nous avons rapidement pris contact avec ces étudiants afin d'interrompre, s'ils le souhaitent, leur mobilité et rentrer en France. Tous ceux qui souhaitaient le faire ont pu le faire. »

Il souligne toutefois la situation de quatre étudiantes au Pérou qui souhaitent rentrer en France, mais ne disposent pas des moyens suffisants. « L'UA va leur verser une bourse de 800 € chacune afin qu'elles puissent prendre le prochain avion. »

Concernant les étudiants internationaux inscrits à l'UA, l'établissement redéploie le réseau de tutorat et de parrainage « Buddy system », généralement déployé à la rentrée.

Plateforme solidaire, réserve sanitaire et distribution de solution hydroalcoolique... les actions citoyennes de l'UA

- Le 14/03, l'UA a ouvert une plateforme de mise en relation de personnels soignants et d'étudiants volontaires. 92 familles ont par exemple bénéficié d'une garde d'enfants par des étudiants de l'établissement.
- Une réserve sanitaire a été mise en place, « *classique au sein du Plan blanc* », avec 892 étudiants en santé dont 447 mobilisés au Samu et sur les plateformes Covid-19, et d'une réserve numérique d'une « *douzaine de volontaires, étudiants et personnels* ».
- Les étudiants en pharmacie produisent 400 litres de solution hydroalcoolique par jour, et une distribution est organisée aux structures de santé du Maine-et-Loire par cinq binômes de personnels et un binôme d'étudiants de l'IAE. « *Cette distribution sera étendue aux départements de la Sarthe et de la Mayenne à partir du 06/04.* »

Christian Roblédo



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Commission d'Evaluation des Formations et Diplômes de Gestion Membre	Octobre 2019	Aujourd'hui
Université d'Angers Professeur des universités	Avril 2017	Aujourd'hui
Université d'Angers Président	Février 2016	Aujourd'hui
Université d'Angers Vice-président du conseil d'administration	2012	2016
Polytech Angers Directeur	2002	2012

Fiche n° 16009, créée le 15/02/16 à 17:24 - MàJ le 18/02/20 à 10:04

Université d'Angers



L'université d'Angers (UA), dont l'existence officielle remonte à 1432 (elle était alors la cinquième de France dans l'ordre de création), a été créée sous sa forme actuelle en 1971.

université
angers

Université d'Angers

Service facturier

40, rue de Rennes

BP 73532

49035 Angers Cedex 01 - FRANCE

Téléphone : 02 41 96 23 23



Fiche n° 1485, créée le 19/02/14 à 11:42 - MàJ le 10/03/14 à 16:25

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »